



mon propriétaire veut me déduire la somme d'un loyer du locataire

Par **DROCOURT**, le **09/06/2011** à **21:29**

Bonjour

je viens de quitter mon F2 et mon propriétaire veut me déduire la somme d'un loyer de la personne qui a repris aussitôt mon appartement

Sachant que cette personne était loger dans le même bâtiment que moi (dans un studio)

Mon propriétaire était au courant et d'accord

Mon préavis n'a donc pas été effectué

il vient de me prévenir que si il devait procéder ainsi c'est parce que le studio n'avait pas encore été repris

A t'il le droit de procéder ainsi ??

Merci d'avance

murriel

Par **Domil**, le **09/06/2011** à **21:29**

Vous devez le loyer tant que votre préavis n'a pas pris fin et que le logement n'a pas été reloué

Par **DROCOURT**, le **09/06/2011** à **21:32**

mon appartement a été repris aussitôt par un des autres locataires

c'est le loyer de celui ci qu'il me réclame

Par **Domil**, le **09/06/2011** à **21:39**

Est-ce qu'il était d'accord ? Le bail a été signé avant que l'autre locataire emménage ?

Par **DROCOURT**, le **09/06/2011** à **21:41**

oui il était d'accord car le logement était repris aussitôt.
Pour ce qui est de la signature du bail, je ne sais pas du tout

Par **Domil**, le **09/06/2011** à **21:58**

Son accord c'est la signature du bail ou à défaut, un écrit de sa part.
S'il n'y a eu aucun bail ou aucun accord de sa part et que la personne que vous avez laissé emménager chez vous ne paye pas le loyer, vous en êtes redevable puisque vous ne semblez même pas avoir envoyé votre congé en LRAR ou acte d'huissier

Par **DROCOURT**, le **09/06/2011** à **22:11**

il m'a juste demandé de lui faire une lettre comme quoi j'avais quitté mon appartement en date du 1er MAI .
je dois donc payer le loyer de l'autre appartement?
Je n'ai eu qu'un contrat de location et jamais de quittance de loyer durant 4 ans
merci pour cet information et du temps que vous m'avez consacré
je reste à votre disposition

Mme DROCOURT Murriel

Par **Domil**, le **09/06/2011** à **22:22**

[citation]il m'a juste demandé de lui faire une lettre comme quoi j'avais quitté mon appartement en date du 1er MAI .[/citation] vous avez une preuve de ça ? Si non, pensez à envoyer votre congé !!!
Vous avez fait l'EDL ?

[citation]je dois donc payer le loyer de l'autre appartement?[/citation] tout dépend s'il y a bail avec le nouveau locataire

[citation]Je n'ai eu qu'un contrat de location[/citation] normal

[citation] et jamais de quittance de loyer durant 4 ans
[/citation] il fallait les demander en LRAR en cas de refus de délivrance suite à une 1ère demande de votre part, et s'il continuait à refuser, de saisir la justice

Par **DROCOURT**, le **09/06/2011** à **22:37**

Citation :
il m'a juste demandé de lui faire une lettre comme quoi j'avais quitté mon appartement en date du 1er MAI .

vous avez une preuve de ça ? Si non, pensez à envoyer votre congé !!!

Oui La lettre a été faite

Vous avez fait l'EDL ?

L EDL a été fait entre locataires

Sachant qu'à mon arrivé, cela n'avait pas été fait non plus

Citation :

je dois donc payer le loyer de l'autre appartement?

tout dépend s'il y a bail avec le nouveau locataire

je vais lui demander

Citation :

Je n'ai eu qu'un contrat de location

normal

Citation :

et jamais de quittance de loyer durant 4 ans

il fallait les demander en LRAR en cas de refus de délivrance suite à une 1ère demande de votre part, et s'il continuait à refuser, de saisir la justice

Je lui avais déjà posé la question et il m'a répondu que si j'avais besoin d'un justificatif, je devais lui demandé ce qu'il a fait lorsque j'ai déposé un dossier pour une demande

de logement J'ai encore le traçabilité des justificatifs

merci Mme DROCOURT

Par **Domil**, le **10/06/2011** à **20:23**

[citation]Oui La lettre a été faite[/citation] et vous avez l'AR ?

[citation]Vous avez fait l'EDL ?

L EDL a été fait entre locataires[/citation] aucune valeur

[citation]Sachant qu'à mon arrivé, cela n'avait pas été fait non plus[/citation] ça ne change rien.

[citation]et jamais de quittance de loyer durant 4 ans

il fallait les demander en LRAR en cas de refus de délivrance suite à une 1ère demande de votre part, et s'il continuait à refuser, de saisir la justice

Je lui avais déjà posé la question et il m'a répondu que si j'avais besoin d'un justificatif, je devais lui demandé ce qu'il a fait lorsque j'ai déposé un dossier pour une demande de

logement J'ai encore le traçabilité des justificatifs [/citation] donc le bailleur a rempli ses obligations